

AB/LJW - 3/5/79
MINISTÈRE DE L'ECONOMIE RURALE
SECRETARIAT GENERAL A L'ECONOMIE
RURALE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINIS-
TRATIVES ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 80/025 /du 19 Janvier 1980
portant titularisation et nomination
des fonctionnaires stagiaires de la
catégorie AI des Services Techniques
(Agriculture) l'avancement 1978.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires des cadres ;

DFP.

Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres ;

Vu le Décret n°60/90/FP du 3/3/50 fixant le statut com-
mun des cadres de la catégorie A des Services Techniques de
la République du Congo ;

Vu le Décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la Républi-
que du Congo ;

DB.

Vu le Décret n°62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du
3/2/62 portant statut général des fonctionnaires ;

Vu le Décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 portant nomi-
nation et révocation des fonctionnaires des cadres de la Répu-
blique du Congo ;

Vu le Décret n°63/81 du 26/3/63 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le Décret n°65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;

DCF.

Vu le Décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du Décret 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo ;

Vu le Décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu les Procès-verbaux de la Commission Administrative Pari-
taire d'avancement en date du 31 Janvier 1979 ;

Vu le décret 79/706 du 30 Décembre 1979 portant modifi-
cation de la composition du Conseil des Ministres.

D E C R E T E :

Article 1er. - Les fonctionnaires stagiaires
de la catégorie A, hié-
rarchisés I des Services Techniques (Agriculture) dont les
noms suivent sont titularisés et nommés aux échelons ci-après au ti-
tre de l'année 1978.

Ingénieurs d'Agriculture

Au 1° échelon-Indice 830

MM.- AKOURLONGA Albert pc du 14/11/78 Madingou

- BANDTABA Pierre pc du 09/06/78 B/Ville
- BOBILA Léon Maurice pc du 23/11/78 Owando
- DIMI KANGA Paul pc du 28/03/78 Gamboma
- EKOUNDA Bernard pc du 15/12/78 NKayi
- ELOMBILA Jean-Claude pc du 28/03/78 B/Ville
- GAMPIKA NIEMET pc du 22/03/78 B/Ville
- HAMBANOU Fortuné André Joseph pc du 14/10/78 B/Ville
- IKONGA Paul pc du 12/11/78 Owando
- ILOKI Ignace pc du 18/11/78 B/Ville
- KOUNKOU Ange pc du 07/12/78 B/Ville
- LOKALA MOBEZA Emmanuel pc du 25/03/78 B/Ville
- MAKITA MBAMA Albert pc du 05/04/78 B/Ville
- MAMBA Noël Renand pc du 31/03/78 B/Ville
- MBACKA Georges pc du 06/04/78 B/Ville
- MBOUNGOU Jean-Baptiste pc du 14/12/78 B/Ville
- OKASSIKI Henri pc du 02/05/78 B/Ville
- OKOUANGO Jean-Célien pc du 16/03/78 B/Ville

Article 2°.- Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,
Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marie HOUAMBENGA.-

Le Ministre des Finances,

Henri L O P E S

Brazzaville, le 19 Janvier 1980.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....2
SGCM/EC.....2
DGET/DFP.....38
DB.....2
DCF.....2
MER.....1
DGER.....1
DAAF.....80
DAE.....40
REGIONS.....3
REGIAGRIS.....3
INTERESSES.....17